

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

RAPPORT RÉGIONAL DE
L'INDICATEUR "INSTITUTIONS
SOCIALES ET ÉGALITÉ
FEMME-HOMME"
(SIGI)



Le rapport régional de l'indicateur *Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme (SIGI)*¹ pour l'Afrique subsaharienne présente une analyse approfondie des progrès de la région en faveur de l'égalité des genres dans les institutions sociales. Le rapport s'appuie sur les 14 indicateurs du SIGI, qui mesurent les discriminations contre les femmes au sein des institutions sociales. Il met en évidence des progrès mitigés dans des domaines cruciaux affectant les droits et le bien-être des femmes et des filles, ainsi que le besoin de politiques de long-terme, globales et sensibles au genre afin d'éliminer les normes sociales discriminatoires. La région est caractérisée par de bonnes performances en termes de participation à la vie politique, avec certains des plus hauts taux de représentation des femmes au parlement au monde. Pourtant, des défis perdurent pour sécuriser les droits des femmes à la terre et à la propriété, leur garantir l'absence de violence et d'abus, et protéger les filles des mariages précoces et autres pratiques néfastes.

L'avènement des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063 représente une opportunité unique pour l'égalité des genres en Afrique subsaharienne. L'Afrique subsaharienne a adopté deux ambitieux agendas vecteurs de transformation sociale qui constituent de grands espoirs pour l'égalité des genres. Le succès de ces agendas dépendra largement de la prise en compte efficace des institutions sociales discriminatoires. L'intégration de l'élimination des institutions sociales discriminatoires dans les décisions politiques pourrait être l'un des moyens les plus efficaces pour garantir que la région remplira ses promesses sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. L'ODD 5 et l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063 visent à éliminer les discriminations dans le droit à l'héritage et le mariage précoce, la violence à l'égard des femmes et les mutilations génitales féminines (MGF), l'accès inégal aux ressources productives et à la terre. Le rapport régional SIGI présente de nouvelles analyses ainsi que de bonnes pratiques afin de soutenir les pays dans la mise en œuvre de leurs engagements.

Qu'entend-on par institutions sociales discriminatoires ?

Les institutions sociales discriminatoires sont les normes sociales, les pratiques et les lois formelles et informelles qui restreignent l'accès des femmes et des filles aux ressources et opportunités.

¹ En anglais l'acronyme SIGI fait référence au « Social Institutions and Gender Index ».

Qu'est-ce que le SIGI?

L'indicateur SIGI (« Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme ») mesure les discriminations qui s'exercent contre les femmes au sein des institutions sociales de 160 pays. Le SIGI comprend des fiches pays, un classement des pays et la base de données Égalité Femmes-Hommes, Institutions et Développement (GID-DB). Il constitue un outil de recherche et de plaidoyer politique pour la communauté du développement et pour les décideurs politiques.

Le SIGI mesure les institutions sociales discriminatoires à travers cinq dimensions englobant les principaux domaines socio-économiques qui affectent les femmes au cours de leur cycle de vie :

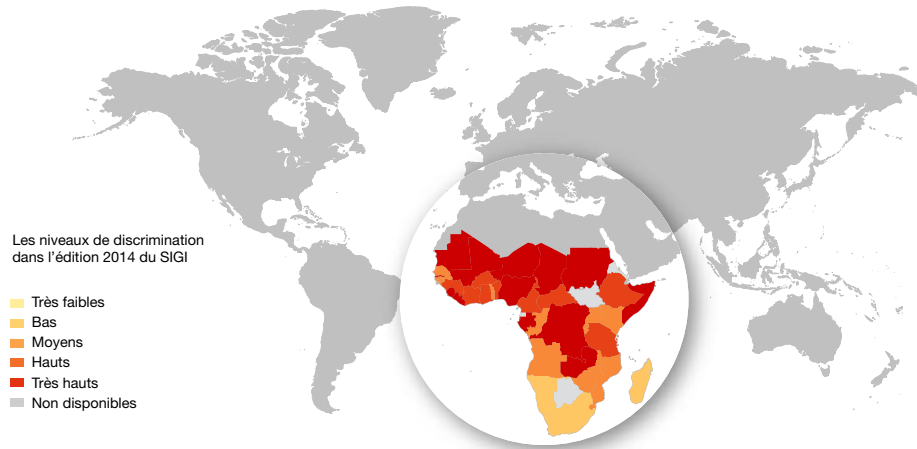
- La dimension « **discriminations au sein du code de la famille** » considère les institutions sociales limitant le pouvoir décisionnel et le statut des femmes au sein de la famille.
- La dimension « **atteintes à l'intégrité physique** » mesure les atteintes au droit des femmes à disposer de leur corps.
- La dimension « **préférence pour les garçons** » mesure le traitement inégal des filles et des fils au sein de la famille concernant leur éducation et accès aux soins, ainsi que la dévalorisation des filles.
- La dimension « **accès restreint aux ressources et aux biens** » considère les institutions sociales qui limitent l'accès des femmes aux ressources productives.
- La dimension « **atteintes aux libertés civiles** » considère les institutions sociales qui restreignent l'accès des femmes à l'espace public et leur participation politique.

Ces dimensions considèrent les disparités de genre en termes de droits et d'opportunités comme une conséquence directe de la discrimination de genre au sein des lois, des attitudes et des pratiques, à travers 14 indicateurs et 21 variables (Figure 1).

Figure 1. La composition du SIGI

Indicateur « Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme » (SIGI)				
Les discriminations au sein du code de la famille	Les atteintes à l'intégrité physique	La préférence pour les garçons	L'accès restreint aux ressources et aux biens	Les atteintes aux libertés civiles
<ul style="list-style-type: none">• Âge légal du mariage• Mariage précoce• Autorité parentale• Droits à l'héritage	<ul style="list-style-type: none">• Violence contre les femmes• Mutilation génitale féminine• Autonomie reproductive	<ul style="list-style-type: none">• Femmes manquantes• Préférences liées à la fertilité	<ul style="list-style-type: none">• Accès sécurisé à la terre• Accès sécurisé aux biens autres que la terre• Accès aux services financiers	<ul style="list-style-type: none">• Accès à l'espace public• Participation à la vie politique

Les niveaux de discrimination dans le SIGI



©Artique

Résultats principaux

En dépit des engagements politiques, des améliorations apportées aux lois et des progrès réalisés dans certains domaines, la région réalise l'une des moins bonnes performances dans l'édition 2014 du SIGI. Plus de la moitié des pays analysés présente des niveaux de discrimination élevés à très élevés dans le SIGI et dans la plupart de ses sous-dimensions (voir carte). Ce bilan mitigé souligne le besoin d'investir sur le long terme dans l'égalité des genres, en assurant l'amélioration des lois mais aussi leur mise en œuvre efficace, en travaillant à l'échelle communautaire, notamment en impliquant les hommes et les garçons, pour encourager une évolution des normes sociales.

Discriminations au sein du code de la famille : Le mariage précoce est en voie de déclin en Afrique subsaharienne. En Éthiopie par exemple, en 2011, 73 % des femmes âgées de 45 à 49 ans étaient mariées avant leurs 18 ans, contre 41 % des femmes entre 20 et 24 ans. Cependant, avec 24 % de filles âgées de 15 à 19 ans mariées, divorcées ou veuves, la région présente toujours un taux de prévalence presque deux fois plus élevé que la moyenne mondiale de 13 %. Ce phénomène est alimenté par des lacunes législatives : 60 % des pays de la région autorisent le mariage des jeunes filles de moins de 18 ans.

Atteintes à l'intégrité physique : De forts engagements régionaux et des réformes législatives visant à mettre un terme aux mutilations génitales féminines (MGF) témoignent du consensus pour éliminer ces pratiques. Néanmoins, les MGF restent une source de préoccupation dans 26 pays de la région. Bien que le nombre de femmes et de filles ayant subi une forme de MGF soit en diminution, la pratique reste alarmante dans certains pays : plus de 90 % des femmes ont été excisées en Guinée et en Somalie.

Préférence pour les garçons : L'Afrique subsaharienne se démarque d'autres régions touchées par le phénomène de « femmes manquantes » (comme l'Inde ou la Chine), car le déséquilibre dans la proportion de femmes dans la population ne se manifeste pas à la naissance mais parmi les groupes plus âgés. Dans 19 pays de la région, cette proportion est déséquilibrée durant les années où les femmes sont en âge reproductif (15-49 ans). Ceci est notamment lié à la surreprésentation des femmes dans les personnes touchées par le virus du VIH/SIDA en Afrique australe et à des taux élevés de mortalité maternelle en Afrique de l'Ouest.

Accès restreint aux ressources et aux biens : La majorité des pays de la région (88 %) a cherché à réduire les inégalités économiques entre les femmes et les hommes en garantissant aux femmes le droit d'acheter, de posséder et de contrôler des actifs fonciers et non-fonciers au même titre que les hommes. Cependant, la pluralité des systèmes législatifs et l'importance du droit coutumier portent atteinte aux droits des femmes dans ce domaine. Même lorsque ces droits sont garantis par la loi, la capacité des femmes à les faire valoir est restreinte par des coutumes et pratiques discriminatoires : les femmes représentent seulement 19% des propriétaires de terres agricoles (propriété privée ou jointe).

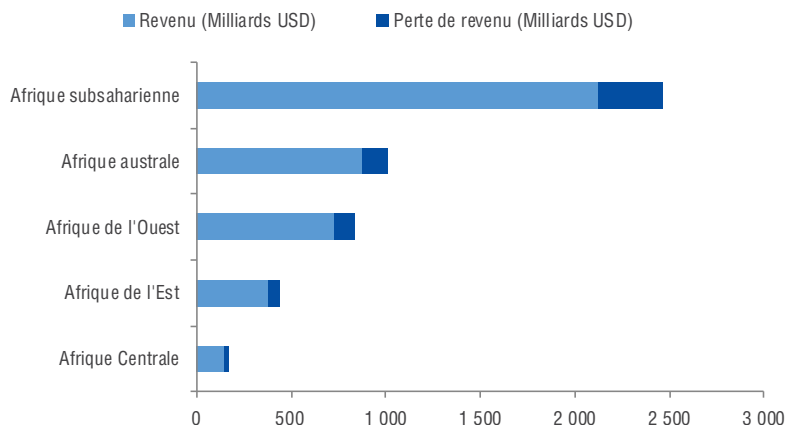
Atteintes aux libertés civiles : Les deux dernières décennies ont vu les femmes affirmer leur participation politique en Afrique subsaharienne. En 2014, elles occupaient 20 % des sièges parlementaires, quasiment au même niveau que la moyenne internationale de 21 %. Cependant, ces progrès ont été inégaux, et la participation politique des femmes a augmenté plus vite dans certains pays : le Rwanda a le plus haut pourcentage de femmes au parlement au monde (64 %), alors qu'au Swaziland les femmes représentent 6 % des parlementaires. Néanmoins, dans 65 % des pays étudiés, des progrès ont pu être réalisés dans ce domaine grâce à l'introduction de quotas, que ce soit au niveau national ou sous-national.

Le coût des institutions sociales discriminatoires en Afrique subsaharienne

Les discriminations à l'égard des femmes et des filles au sein des institutions sociales représentent un coût important pour le développement économique de l'Afrique subsaharienne. Au-delà de leurs nombreux effets néfastes sur les opportunités d'autonomisation des femmes, les institutions sociales discriminatoires ont des conséquences plus larges sur les économies. Elles induisent une perte de revenu de 340 milliards de dollars (USD) à travers la région (Figure 2). Cet effet est dû à l'influence négative des institutions sociales discriminatoires sur le niveau d'éducation des femmes et leur participation au marché du travail, ainsi que sur le progrès technique et la productivité.

L'économie de l'Afrique subsaharienne bénéficierait d'une meilleure parité entre femmes et hommes. Des gains macroéconomiques considérables seraient réalisés si les institutions sociales traitaient de manière égale les femmes et les hommes, permettant aux femmes d'utiliser pleinement leur potentiel. Le Soudan, qui réalise la moins bonne performance de la région dans le classement SIGI 2014, verrait le taux de croissance annuel de son PIB par tête augmenter de 0.05 points de pourcentage dans les 15 prochaines années s'il réduisait le niveau de discrimination dans ses institutions sociales, passant d'un niveau très élevé à élevé (dans la classification du SIGI 2014). Ce gain de revenu s'élèverait à 0.2 points de pourcentage si le Soudan atteignait les mêmes niveaux de discrimination que l'Afrique du Sud, et à 0.7 points de pourcentage s'il éliminait complètement les discriminations de ses institutions sociales.

Figure 2. **Pertes de revenu liées aux institutions sociales discriminatoires par sous-région**



Note : Les pertes de revenu sont mesurées en termes de PIB réel de 2011 en PPA courants.

Source : Ferrant, G. et A. Kolev (2016), "Does gender discrimination in social institutions matter for long-term growth?: Cross-country evidence", *OECD Development Centre Working Paper No. 330*, Éditions OCDE, Paris.

Exemples de bonnes pratiques

Le rapport régional SIGI présente plusieurs initiatives ayant conduit à des résultats positifs en matière d'égalité des genres, selon les critères exposés dans l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063 et l'ODD 5.

Remettre en cause les rôles traditionnels attribués aux femmes et aux hommes dans les foyers d'Afrique du Sud :

Depuis 2006 en Afrique du Sud, le réseau « Sonke Gender Justice » dirige le « projet paternité » afin de combattre les stéréotypes associés à la masculinité. Le programme s'associe aux gouvernements locaux et organisations de la société civile pour engager un dialogue avec les hommes à travers différents supports et médias. Le projet vise à encourager les hommes à s'impliquer davantage dans leurs rôles de pères/éducateurs et questionne les rôles traditionnels attribués aux femmes et aux hommes. L'évaluation du programme a démontré des résultats positifs : les participants ont partagé plus équitablement la charge de travail domestique avec leurs compagnes.

Mobiliser les communautés pour combattre la mutilation génitale féminine (MGF) en Éthiopie :

Depuis 1999, l'ONG éthiopienne « Kembatti Mentti Gezzimma » travaille dans la région de Kembatta pour sensibiliser la population aux questions de MGF et démontrer les effets négatifs de telles pratiques sur l'ensemble de la communauté. Des séances de discussion en groupe sont organisées par des médiateurs qualifiés dans le but de transmettre des informations de prévention et d'amener les communautés à réfléchir sur les violences faites aux femmes et les sanctions qui y sont désormais associées.

S'associer au secteur privé pour promouvoir l'autonomisation des femmes au Burkina Faso :

Depuis 2006, la Fondation l'Occitane mène des actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso. La Fondation travaille avec des femmes burkinabés productrices de beurre de karité depuis les années 1980, et a récemment renforcé ce partenariat dans le cadre d'activités promouvant l'autonomisation économique des femmes. La Fondation permet aux femmes de bénéficier de programmes d'alphabétisation ; leur apporte un soutien technique et financier grâce à l'octroi de microcrédits et la mise en place de formations ; et soutient leurs activités entrepreneuriales, en particulier pour ce qui concerne les petites entreprises. Plus de 15 000 femmes burkinabés vivant en milieu rural ont pu bénéficier de ces programmes, et ainsi développer et renforcer leurs compétences entrepreneuriales.

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 27 pays de l'OCDE et 24 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site www.oecd.org/fr/dev.

Pour plus d'informations sur le programme pour l'égalité de genre du Centre de développement de l'OCDE :

dev.gender@oecd.org

www.genderindex.org

<http://stats.oecd.org>